



Annonce légale

PUBLICATION 22/03/2023
SUPPORT www.achés-parisiennes.com

RÉFÉRENCE A23367378

LECTRA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 37 788 949
Siège social : 16-18, rue Chalgrin - 75016 Paris
300 702 305 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Lectra (ci-après « **Lectra** » ou la « **Société** ») sont convoqués en **Assemblée générale ordinaire le vendredi 28 avril 2023 à 9h30, au siège de la Société situé au 16-18 rue Chalgrin, 75016 Paris**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Quitus aux Administrateurs ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et répartition du dividende ;
5. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
6. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général ;
7. Nomination de Madame Karine Calvet en tant qu'Administratrice ;
8. Nomination de Monsieur Pierre-Yves Roussel en tant qu'Administrateur ;
9. Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général, au titre de l'exercice 2023 ;
10. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2023 ;
11. Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Modalités de participation à l'Assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède et leurs modalités de détention (au nominatif ou au porteur), a le droit de participer à l'Assemblée générale.

Conditions de participation à l'Assemblée générale

pour les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif : dans les comptes de titres nominatifs (pur ou administré) tenus pour le compte de la Société par son mandataire Société Générale Securities Services ;

pour les actionnaires dont les titres sont inscrits au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus et gérés par l'intermédiaire financier habilité (banque, établissement financier, société de bourse), une attestation de participation constatant l'inscription comptable des titres devant être délivrée par ce dernier et annexé au formulaire de vote à distance ou de procuration ou encore à la demande formulée auprès de Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, 32 rue du Champ de Tir - CS 30812, 44308

s'il s'agit d'un actionnaire au nominatif : par voie postale, renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui lui sera adressé avec l'avis de convocation, à l'aide de l'enveloppe T jointe ; ou par Internet, se connecter au site www.sharinbox.societegenerale.com au plus tard le jeudi 27 avril 2023 à 15h00, heure de Paris ;

s'il s'agit d'un actionnaire au porteur : par voie postale, demander ce formulaire à l'intermédiaire financier auprès duquel ses actions sont inscrites en compte, à compter de la date de convocation, cette demande devant parvenir six jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le samedi 22 avril 2023 au plus tard, à l'adresse suivante : Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812 - 44308 Nantes cedex 3 ; ou par Internet, se connecter sur le portail Internet de son teneur de compte titres pour accéder au site VOTACCESS selon les modalités ci-après au plus tard le jeudi 27 avril 2023 à 15h00, heure de Paris.

Le formulaire de vote est également disponible sur le site Internet de la Lectra à l'adresse suivante : <https://www.lectra.com/fr/investisseurs/assemblees-generales> (espace « Investisseurs », rubrique « Assemblées générales / 2023 ») 21 jours avant l'Assemblée au plus tard, soit à compter du vendredi 7 avril 2023.

Tous les votes par correspondance ou par procuration exprimés par voie papier devront être reçus par la Société Générale Securities Services au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le jeudi 27 avril 2023, à 15h00, heure de Paris, au plus tard.

Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-24 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification de l'actionnaire et garantissant son lien avec la notification à l'adresse électronique ago2023@lectra.com en précisant :

pour les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif : leurs nom, prénom, adresse et leur numéro d'identité dans les livres de la Société Générale Securities Services pour les actionnaires inscrits en compte nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identité auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires inscrits en compte nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ou en se connectant au site www.sharinbox.societegenerale.com pour accéder à VOTACCESS.

pour les actionnaires dont les titres sont inscrits au porteur : en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par télécopie) à la Société Générale Securities Services, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore sur le portail Internet de leur teneur de compte titres pour accéder au site VOTACCESS.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le jeudi 27 avril 2023, à 15h00, heure de Paris, pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats ou les questions écrites à l'Assemblée pourront être adressées à l'adresse électronique ago2023@lectra.com, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et /ou traitée.

L'actionnaire ayant choisi de voter par Internet peut :

pour les actionnaires au nominatif : se connecter au site www.sharinbox.societegenerale.com en utilisant leurs codes d'accès habituels ou leur e-mail

l'Assemblée, soit le lundi 24 avril 2023.

Conformément à la réglementation, une réponse commune pourra être apportée aux questions ayant le même contenu. Les réponses aux questions écrites pourront être publiées sur le site Internet de Lectra à l'adresse suivante : <https://www.lectra.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>

